

**Convention de partenariat
pour l'accueil et l'organisation de spectacles
Ref : 24COCOM13**

Entre les soussignés :

La Communauté de communes du Clermontois,

Théâtre Le Sillon

Espace Marcel Vidal

20 Avenue Raymond Lacombe, 34800 Clermont l'Hérault

Numéro S.I.R.E.T. : 243 400 355 00034 - code APE 8411 Z

Téléphone : 04 67 88 95 50

Représenté par **Monsieur Claude REVEL**, en sa qualité de Président

Ci-après dénommé « **la Communauté de communes du Clermontois** »

Et

La commune de Paulhan

Mairie, 19 Cours National, 34230 Paulhan

N° Siret : 21340194600016

Téléphone : 04 67 25 00 08

Représentée par **Monsieur Claude VALERO** en sa qualité de Maire

Ci-après dénommée « **la commune de Paulhan** »

Préambule :

Depuis plusieurs années, le Théâtre Le Sillon organise plusieurs spectacles en partenariat avec la Commune de Paulhan sur son espace public mais aussi dans ses locaux afin de venir au plus près du public.

Les parties souhaitent reconduire et renforcer ce partenariat en contractualisant des engagements de soutien respectif.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – Objet

La Communauté de communes du Clermontois, Théâtre Le Sillon et la commune de Paulhan coopèrent pour accueillir et organiser les spectacles suivants :

1/ « Présentation de saison 2024-25 », par l'équipe du Théâtre Le Sillon, **le vendredi 6 septembre 2024** de 19h00 à 22h, en extérieur - dans les jardins de la Mairie, sur la commune de Paulhan.

Présentation avec vidéo-projections – durée 1h – gratuit.

Jauge : 100/130 personnes.

Un temps de présentation de la programmation de la saison 2024-25 au public par l'équipe du Théâtre Le Sillon, suivi d'un repas partagé.

2/ « A TABLE », par La compagnie Provisoire, dans le cadre des « Vendanges du Sillon », **le jeudi 26 septembre 2024** de 20h30 à 22h30, en extérieur - dans les jardins de la Mairie, sur la commune de Paulhan.

Ouverture dès 19h30 avec une dégustation de vins offerte avec des vignerons locaux.

En cas de pluie, cette soirée sera organisée à la salle des fêtes de Paulhan, 65 cours National.

Spectacle de théâtre humour – durée 2h - dès 15 ans – payant.

Tarif des places de spectacles en vente : 13 € Plein tarif / 10 € Tarif réduit : Étudiants, - 25 ans, demandeurs d'emploi / 6 € Tarif très réduit : - 18 ans, bénéficiaires des minimas sociaux.

Pass Vendanges du Sillon : 33 € les 3 soirées.

Feydeau dans tous ses états

La compagnie Provisoire réussit le tour de force de réunir quatre pièces de Georges Feydeau en une seule !

Cette pièce a été écrite à partir de quatre textes parmi les plus connus du maître du vaudeville : L'hôtel du libre-échange, Un fil à la patte, Le dindon, et La puce à l'oreille. Pour l'interpréter sur scène, cinq comédiens se donnent la réplique : deux maris, deux femmes, et bien sûr l'amant, les personnages incontournables de Feydeau.

Refusant tout artifice scénique, le metteur en scène de la compagnie, Julien Guill, concentre toute son énergie sur le jeu des acteurs et sur la mécanique d'un texte qui rend hommage à ce théâtre de genre : art du dialogue, empilements de quiproquos et comique de situation. C'est un travail musical, délicat : une orfèvrerie du rire !

3/ « POUR QUE TU M'AIMES ENCORE », par Elise Noiraud, dans le cadre des « Vendanges du Sillon », **le samedi 28 septembre 2024 de 20h30 à 21h55, à la salle des fêtes,** sur la commune de Paulhan.

Ouverture dès 19h30 avec une dégustation de vins offerte avec des vignerons locaux.

Seul en scène, théâtre humour – durée 1h25 - à partir de 12 ans – payant.

Tarif des places de spectacles en vente : 13 € Plein tarif / 10 € Tarif réduit : Étudiants, - 25 ans, demandeurs d'emploi / 6 € Tarif très réduit : - 18 ans, bénéficiaires des minimas sociaux.

Pass Vendanges du Sillon : 33 € les 3 soirées.

Une épopée autofictionnelle, déchirante de drôlerie et de tendresse – épisode 2

À 13 ans et demi, Elise a un amoureux secret et une maman déprimée. Mais surtout elle doit préparer, pour la fête du collège, une danse en hommage à sa chanteuse préférée (vous l'aurez reconnue au titre). Elle est, en bref, une adolescente, de cet âge à la fois ingrat et beau, rythmé par les espoirs fous et les premières grosses désillusions.

Au plateau, la comédienne interprète une dizaine de personnages qui composent le monde de la jeune Elise alors qu'elle tente de se frayer un chemin hors de l'enfance. Avec humour et sensibilité, sans oublier l'émotion et le drame, Pour que tu m'aimes encore travaille l'intime pour lui donner une dimension universelle et cathartique, dans laquelle chacun peut se retrouver.

4/ En cas de repli pour raisons météorologiques « Henriette ou la fabrique des folles », par la compagnie Les Atlantes, **le vendredi 11 octobre 2024** de 19h30 à 20h50, à la salle des fêtes, sur la commune de Paulhan,

Ouverture dès 18h30

Le spectacle est prévu initialement en extérieur sur la commune d'Usclas d'Hérault. Si les conditions météorologiques ne le permettent pas, il sera programmé dans la salle de Paulhan. Une confirmation de l'utilisation de la salle sera faite 48h avant.

Théâtre de rue et de chiffons – durée 1h20 - à partir de 14 ans – payant.

Tarif des places de spectacles en vente : 13 € Plein tarif / 10 € Tarif réduit : Étudiants, - 25 ans, demandeurs d'emploi / 6 € Tarif très réduit : - 18 ans, bénéficiaires des minimas sociaux.

Un dialogue intime dans les rouages de la folie

Henriette Ouzilou, juive sépharade résidant à Alger, mère de cinq enfants dont deux mort-nés, est internée en 1930 à l'âge de 32 ans à l'asile de Montperrin à Aix-en-Provence pour des troubles psychiques. Elle y restera toute sa vie et mourra 46 ans plus tard. Elle est aujourd'hui enterrée dans le carré israélite du cimetière d'Aix-en-Provence, dans une fosse commune.

Henriette est l'arrière-grand-mère de Cyrille Atlan, metteuse en scène de la Cie Les Atlantes. Après une enquête menée avec sa tante, Paule Atlan, dans les papiers jaunis de l'asile d'aliénés, Cyrille se raconte, Henriette s'incarne.

Au-delà de la mort et de l'oubli, la parole et les images d'Henriette surgissent, troublées et troublantes. 46 ans d'internement en asile se déroule ici dans un théâtre de poupées et de chiffons éclairé à demi-teinte par des lampes de poche. Le vent, les bruits nocturnes et les aléas du plein air accompagnent ce moment hors du temps.

5/ « Undone », par la compagnie Portes Sud, Loriane Wagner, à la salle des fêtes, sur la commune de Paulhan, le vendredi 21 et samedi 22 mars 2025 > représentations scolaires à 14h30 le vendredi et représentations tout public à 19h30 le vendredi et 20h30 le samedi.

Danse – durée 50 min – tout public – payant

Tarif des places de spectacles en vente : 13 € Plein tarif / 10 € Tarif réduit : Étudiants, - 25 ans, demandeurs d'emploi / 6 € Tarif très réduit : - 18 ans, bénéficiaires des minimas sociaux.

Une buvette sera proposée après chaque représentation tout public.

Une danse de l'intime universelle. enivrante

Instinctive et magnétique, la danse de Loriane Wagner nous emporte dans un monde où il n'est plus besoin de mots pour se comprendre.

Comment être deux tout en restant un ? Undone s'intéresse à ce qui se joue au sein d'un couple, cet espace de fragilité, de symbiose ou de contraste, qui est par définition « non-accompli », puisque toujours en train de se faire, de se construire, d'évoluer au fil du temps. Pour jouer cette délicate partition, Loriane Wagner fait appel au danseur Mikaël Frappat, membre permanent de la Compagnie d'Hofesh Shechter, avec qui elle forme un couple sur scène et dans la vie.

Undone, un hymne à l'amour dans ce qu'il a de plus juste et de plus sincère.

Article 2 – Engagements des parties

1) La Communauté de communes du Clermontais, Théâtre Le Sillon s'engage à :

Moyens logistiques :

- Mettre à disposition le personnel et le matériel scénique nécessaire au bon déroulement du spectacle,
- Mettre en place le gardiennage éventuel du site,
- Fournir les flyers et affiches,
- Organiser et gérer la billetterie,
- Mettre en place le fléchage des parkings,
- Mettre à disposition de la Mairie de Paulhan x 5 invitations par spectacle à destination des élus municipaux et du secrétaire de Mairie.

Moyens financiers :

- Prendre en charge le coût du contrat de cession du spectacle,
- Prendre en charge le coût des déplacements, des repas et de l'hébergement de la compagnie,
- Prendre en charge le coût du gardiennage éventuel du site,
- Prendre en charge les droits SACD/SACEM,

2) La Commune de Paulhan s'engage à :

Moyens logistiques pour la « Présentation de saison 2024-25 »

- Mettre à disposition la salle des mariages le vendredi 6 septembre 2024 de 09h à 23h45,
- Autoriser l'occupation des espaces public dans les jardins de la mairie le vendredi 6 septembre 2024 de 09h à 23h45,
- Interdire le stationnement sur le parking de la Mairie le vendredi 6 septembre de 9h00 à 23h45,
- Prendre un soin particulier au nettoyage et à la bonne marche des sanitaires côté CCAS,
- Remettre toutes les clés de la salle des mariages au régisseur du Théâtre le vendredi 6 septembre 2024 à 9h,
- Autoriser le régisseur du théâtre à se brancher sur la borne électrique des jardins,
- Assurer le nettoyage des lieux avant et après le départ de la compagnie,
- Mettre à disposition : 5 tables.

Moyens logistiques pour le spectacle « A Table » :

- Mettre à disposition les jardins de la Mairie et la salle des mariages du mercredi 25 septembre 2024 à 09h au jeudi 26 septembre à 23h45,
- Autoriser l'occupation des espaces public dans les jardins de la mairie du mercredi 25 septembre 2024 à 09h au jeudi 26 septembre à 23h45,
- Interdire le stationnement sur le parking de la Mairie le jeudi 26 septembre de 9h00 à 23h45,
- Prendre un soin particulier au nettoyage et à la bonne marche des sanitaires côté CCAS,
- Remettre toutes les clés de la salle des mariages au régisseur du Théâtre le mercredi 25 septembre 2024 à 9h,
- Autoriser le régisseur du théâtre à se brancher sur la borne électrique des jardins,
- Autoriser le régisseur du théâtre à accéder à la commande d'éclairage public pour faire le noir pendant le spectacle,
- Se charger du chauffage de la salle des mariages durant cette occupation si besoin,
- Assurer le nettoyage des lieux avant et après le départ de la compagnie,
- Mettre à disposition :
 - 6 barrières de police (livrées au plus tard le mercredi 26),
 - 2 praticables (livrés le mercredi 25 matin),
 - 3 comptoirs (livrés au plus tard le mercredi 25),
 - 1 coffret électrique triphasé 2 x 32A + PC16 (mis en service le mardi 24),
- Réserver la salle des fêtes de Paulhan comme lieu de repli en cas de pluie du mardi 24 septembre 2024 à 11h jusqu'au lundi 30 septembre 2024 à 16h,

- Autoriser la Communauté de commune du Clermontais et ses partenaires* à proposer une dégustation de vin gratuite, 1h avant les représentations, dans le hall de la salle des fêtes ou devant sur l'extérieur selon les conditions météorologiques. (Autorisation de débit de boisson temporaire)

* vigneron locaux – à préciser

- Autoriser la Communauté de commune du Clermontais et son partenaire** à proposer une activité de vente de boissons et snacking 1h avant les représentations, et 1h30 après les représentations dans le hall de la salle des fêtes. (Autorisation de débit de boisson temporaire)

** l'association QQOA

Moyens logistiques pour le spectacle « Pour que tu m'aimes encore » :

- Mettre à disposition la salle des fêtes : salle du bas, hall et salle du haut (loges) mardi 24 septembre 2024 à 11h jusqu'au lundi 30 septembre 2024 à 16h,
- Prendre un soin particulier au nettoyage et à la bonne marche des sanitaires, notamment entre les représentations,
- Remettre toutes les clés au régisseur du Théâtre le mardi 24 septembre 2024 à 11h,
- Autoriser le régisseur du théâtre à se brancher sur l'armoire électrique de la salle,
- Se charger du chauffage de la salle durant cette occupation si besoin,
- Assurer le nettoyage des lieux avant et après le départ de la compagnie,
- Mettre à disposition :
 - 6 barrières de police (livrées au plus tard le mardi 24),
 - 2 praticables (livrés au plus tard le mardi 24),
 - 3 comptoirs (A transférer depuis les jardins le vendredi 27),
- Interdire le stationnement sur les places devant la salle et sur le côté de la caserne des pompiers le samedi 28 septembre de 8h00 à 23h45,
- Procéder à l'affichage de cet arrêté de stationnement une semaine avant,
- Permettre le stationnement sécurisé au CTM du fourgon billetterie du Sillon ainsi que de la remorque de la compagnie dans la cour des anciens ateliers municipaux (local QQOA rue Raspail),
- Fournir une clef ou un code d'accès pour déplacer ces véhicules stationnés dans les anciens ateliers municipaux en dehors des horaires de travail,
- Autoriser la Communauté de commune du Clermontais et son partenaire* à proposer une activité de vente de boissons pendant 1h après les représentations dans le hall de la salle des fêtes. (autorisation débit de boissons).

* association QQOA

Moyens logistiques pour le spectacle « Henriette ou la fabrique des folles » (en cas de repli – CF page 3)

- Mettre à disposition la salle des fêtes : salle du bas, hall et salle du haut (loges) le vendredi 11 octobre 2024 de 9h à 00h,
- Prendre un soin particulier au nettoyage et à la bonne marche des sanitaires,
- Remettre toutes les clés au régisseur du Théâtre le jeudi 10 octobre 2024 à 17h,
- Autoriser le régisseur du théâtre à se brancher sur l'armoire électrique de la salle,
- Se charger du chauffage de la salle durant cette occupation si besoin,
- Assurer le nettoyage des lieux avant et après le départ de la compagnie,
- Interdire le stationnement sur les places devant la salle et sur le côté de la caserne des pompiers le vendredi 11 octobre de 8h00 à 23h45,
- Procéder à l'affichage de cet arrêté de stationnement une semaine avant,
- Autoriser la Communauté de commune du Clermontais et son partenaire* à proposer une activité de vente de boissons pendant 1h après les représentations dans le hall de la salle des fêtes. (autorisation débit de boissons).

* à confirmer

Moyens logistiques pour le spectacle « Undone » :

- Mettre à disposition la salle des fêtes : salle du bas, hall et salle du haut (loges) du mercredi 19 mars 2025 à 09h au lundi 24 mars 2025 à 12h,
- Prendre un soin particulier au nettoyage et à la bonne marche des sanitaires, notamment entre les représentations,
- Remettre toutes les clés au régisseur du Théâtre le mercredi 19 mars 2025 à 09h,
- Autoriser le régisseur du théâtre à se brancher sur l'armoire électrique de la salle,
- Se charger du chauffage de la salle durant cette occupation si besoin,
- Assurer le nettoyage des lieux avant et après le départ de la compagnie,
- Mettre à disposition 10 tables et 20 chaises,
- Interdire le stationnement sur les places devant la salle et sur le côté de la caserne des pompiers du 21 mars 2025 à 08h 22 mars 2025 à 23h45,
- Procéder à l'affichage de cet arrêté de stationnement une semaine avant,
- Fournir 6 barrières de police devant la salle le jeudi 20 mars 2025 à 14h00,
- Autoriser la Communauté de commune du Clermontais et son partenaire* à proposer une activité de vente de boissons pendant 1h avant et 1h après les représentations, et à proposer au public une soupe préparée gratuite, après les représentations, dans le hall de la salle des fêtes ou devant sur l'extérieur selon les conditions météorologiques.

* l'association QQOA (autorisation débit de boissons)

Moyens logistiques sur l'ensemble des projets :

- Communiquer au plus tard 5 jours avant chaque représentation auprès de la Billetterie du Théâtre (billetterielesillon@cc-clermontais.fr) le nom des 5 personnes du Conseil Municipal qui bénéficieront des invitations,
- Accompagner le théâtre Le Sillon dans sa communication auprès des habitants via les outils de communication de la commune et autoriser l'accrochage d'une banderole (et fournir l'aide technique si nécessaire) ainsi que la pose d'affiches dans la commune.

Article 3 : Assurances, sécurité, prévention des incendies et dégradations

La Communauté de communes du Clermontais devra assurer les biens mobiliers dont elle aura l'usage ainsi que l'ensemble des risques locatifs (dégradations, vol, incendie). Elle garantira sa responsabilité civile pour tous les accidents et dommages susceptibles de survenir du fait de ses activités dans les lieux mis à sa disposition. Elle respectera les consignes incendie et veillera à ce que le public accueilli ne se livre à aucune dégradation ou vol.

Article 4 - Avenants

Des avenants mentionnant les moyens logistiques ou financiers complémentaires et spécifiques à chacun des spectacles cités à l'article 1 seront éventuellement établis.

Fait en 2 exemplaires à Clermont-l'Hérault, le 10 SEP. 2024

Le Maire de Paulhan	Le Président de la Communauté de communes du Clermontais
 Claude VALERO	 Claude REVEL